



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200608-2020_111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 17/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 08 juin 2020

Délibération N° 2020/111

**Travaux de rénovation des locaux de la Médecine Préventive
de la Ville d' Ajaccio, rue Major Lambroschini: coût de
l'opération et plan de financement.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le service de la Médecine Préventive occupe à ce jour des locaux loués par la Ville rue du Capitaine Livrelli. En plus de générer des dépenses locatives importantes, ces locaux n'ont pas pu faire l'objet de toutes les adaptations nécessaires aux besoins du service.

A cet effet, et compte tenu de la disponibilité des appartements appartenant à la Ville, situés dans la rue voisine (inoccupés de longue date), nous proposons un déménagement de la Médecine Préventive après une remise à niveau de ces derniers et un réaménagement afin de répondre au mieux aux attentes des médecins.

Les locaux ou entités à créer sont :

- Un secrétariat
- Une salle d'attente
- Deux bureaux médecin avec salles de consultation associées
- Un bureau infirmière
- Un bureau psychologue
- Une salle pour tests audio
- Un local d'archives
- Un local de ménage
- Un WC privé et un WC public avec aménagement pour PMR
- Un espace repos avec kitchenette

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Démolition
- Création des nouveaux cloisonnements
- Remplacement des sols
- Pose de doublage sur les faïences existantes
- Création des sanitaires avec réseaux de plomberie associés (inclus WC PMR)
- Installation système de chauffage / climatisation
- Installation système de ventilation (extraction VMC)
- Installation / mise aux normes électriques
- Installation ouvrants (inclus stores et volets)
- Travaux de faux-plafond
- Travaux de peinture

Les locaux appartenant à la Ville, 4 rue Major Lambroschini sont composés à ce jour de plusieurs appartements fortement dégradés. Dans le cadre de l'installation du service de la Médecine Préventive, il convient d'une part d'effectuer une rénovation, et d'autre part une adaptation du bâti actuel afin d'obtenir le cabinet médical demandé. Nous proposons de recourir à l'utilisation des marchés à bon de commande en cours à la DGST.

Les différentes interventions évoquées et chiffrées par les entreprises suivant le plan présenté précédemment représentent le budget ci-dessous :

- Travaux de gros-œuvre : démolition, reprise encadrements, faïences : **65.312 euros HT**
- Travaux de cloisonnement, doublages, faux-plafonds, portes : **44.860 euros HT**
- Travaux de sol (pose sol souple) : **18.121 euros HT**
- Travaux de plomberie / chauffage / climatisation / extraction VMC : **36.358 euros HT**
- Travaux d'éclairage et d'électricité, inclus onduleur : **32.901 euros HT**
- Travaux de peinture : **10.373 euros HT**
- Travaux de remplacement volets et persiennes : **25.100 euros HT**

- Travaux de pose de stores : **6.390 euros HT**
- Travaux de pose de meubles et rayonnages archives : **6.120 euros HT**

Soit un montant total de : **245.535 euros HT (deux cent quarante-cinq mille cinq cent trente-cinq euros HT).**

❖ **Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :**

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	73 660,50 €	30%
CAPA	73 660,50 €	30%
Collectivité de Corse	98 214€	40%
TOTAL OPERATION	245 535 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux de réhabilitation des locaux de la Médecine Préventive de la Ville d'Ajaccio pour un montant de 245 535€ HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	73 660,50 €	30%
CAPA	73 660,50 €	30%
Collectivité de Corse	98 214€	40%
TOTAL OPERATION	245 535 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

APPROUVE

APPROUVE les travaux de réhabilitation des locaux de la Médecine Préventive de la Ville d'Ajaccio pour un montant de 245 535€ HT;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	73 660,50 €	30%
CAPA	73 660,50 €	30%
Collectivité de Corse	98 214€	40%
TOTAL OPERATION	245 535 €	100%

VOTE

Par 42 voix pour et 3 abstention(s).

Abstention(s) : Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

